



Conseil de l'ED SHS-PE

31 mai 2018 de 10h30 à 12h30 – Salle de séminaire du CDE

Présents : William Gasparini (directeur ED), Dominique Lenfant (directrice-adjointe ED), Jacques AUDRAN (LISEC), Catherine Maurer (ARCHE), Demont Elisabeth, Michel Humm (ARCHIMEDE), Gilles Vieille Marchiset (E3S), ROSSANO Frédéric (AMUP), Catherine Duvette et Sandrine Knobé (représentantes personnel administratif), Jean-Philippe Viriot Durandal (Université de Lorraine), Lilli Soussoko, Victoria Sachse, Bérénice Saidah, (représentants élus des doctorants), Pascale Merlin (secrétaire ED).

Excusés : Marie-Frédérique Bacqué, Maire-Claire Vitoux, Régine Battiston, Roberto Fassino, Virginie Vinel-Long,

Compte-rendu du dernier conseil approuvé à l'unanimité.

1/ Informations

- *Renouvellement de l'équipe des élus représentants des doctorants*

Celle-ci est désormais composée de SACHSE Victoria, SAIDAH Bérénice, SOUSSOKO Lili (titulaires) et BACCOUCHE Soraya, BEHAR Maxime (suppléants).

Le taux de participation à l'élection des représentants, qui s'est tenue le 19 et le 20 avril 2018, est plus élevé que les années précédentes (14,53 %).

- *Organisation de la journée d'études doctorale « Identités plurielles » (19 avril 2018 à la MISHA, Strasbourg)*

Première concrétisation de la coopération entre écoles doctorales de sciences humaines et sociales dans l'espace du Grand Est, cette journée d'étude est le fruit du travail d'un comité d'organisation et scientifique composé de doctorants de quatre universités du Grand Est et des directeurs/directeurs adjoints de trois écoles doctorales (Strasbourg/UHA Mulhouse, Lorraine, Reims Champagne Ardenne). 28 doctorants ont communiqué (sur 38 propositions). William Gasparini remercie les doctorants membres du comité ainsi que tous les collègues qui se sont investis et qui ont contribué à la réussite de cette première initiative.

La prochaine journée d'étude aura lieu à l'université de Lorraine, en suivant un format similaire. Un appel sera lancé aux doctorants pour participer à cette 2^{ème} journée.

- *Elections du nouveau directeur du LISEC Alsace*

Les élections sont en cours, suite à la démission du directeur adjoint du LISEC, en charge de la partie Alsace.

- *Prix de thèse (février 2018)*

16 prix de thèse sont attribués au total (6 par la commission recherche, 7 par la Société des Amis des Universités de l'Académie de Strasbourg, 3 par la Fondation Université de Strasbourg). Dans chaque domaine, un prix de thèse est attribué par école doctorale. Le domaine 1 (SHS, Humanité, A. Cournot, Droit, Sciences religieuses) a ainsi obtenu 5 prix de thèse.

Au sein de l'ED SHS-PE, Claire Camberlein (ArchIMèdE) a obtenu un prix.

Le nombre de prix de thèse a été réduit cette année, du fait du transfert par la Société des Amis des Universités d'un certain nombre de prix anciennement attribués aux doctorants vers les étudiants de master.

- *Journée nationale du Doctorat (27 mars 2018 – Sorbonne)*

Introduite par Alain Beretz et clôturée par Dominique Vidal, cette journée avait pour but de réfléchir à l'amélioration de la reconnaissance du diplôme du doctorat par différents partenaires. Plusieurs annonces ont été faites :

- Effort pour faire reconnaître le doctorat auprès des branches professionnelles (fiches RNCP)
- Augmentation du nombre de contrats CIFRE en 2018, porté à 4500 (50 contrats supplémentaires par rapport à 2017)
- Ouverture de la fonction publique aux docteurs (concours externe spécial pour le corps des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, adaptation des épreuves de l'ENA, voix spécifique pour les agrégations...)

- *Point sur le CST*

William Gasparini tire un premier bilan de cette première vague de CST : celle-ci se déroule globalement bien, même si quelques dysfonctionnements peuvent être repérés.

Rappel des décisions prises lors du dernier conseil de l'ED : dépôt d'un état d'avancement par le doctorant le 21 mars, organisation d'un oral à la suite de la remise de l'état d'avancement, rapport de CST à rendre pour le 15 juin au plus tard. Le contenu du document remis par le doctorant varie en fonction de chaque unité de recherche, qui fixe ses propres règles en la matière.

Les représentants des doctorants soulèvent deux points, en s'appuyant sur les premiers retours des doctorants ayant passé leur CST :

- Un flou a tendance à demeurer quant aux attendus du CST (tant sur le document à rendre que sur la forme de l'oral), ce qui peut générer des malentendus au moment de l'oral.
- L'arrêté du 25 mai 2016 précise que le CST « veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement ». Or, des doctorants ont mis en avant le fait que l'oral du CST, tel qu'il est conçu aujourd'hui, ne constitue pas un cadre propice à l'évocation de telles difficultés (du fait par exemple des enjeux d'interconnaissance entre le DT et les autres membres du CST).

William Gasparini rappelle que les attendus du CST sont clairement énoncés dans les rubriques à renseigner dans le rapport. S'agissant de l'état d'avancement à rendre, chaque unité de recherche a fixé le format. Celui-ci doit être clairement diffusé par les UR. Il rajoute que la procédure et le formulaire du rapport, votés en conseil des ED du site Alsace (Strasbourg et UHA) puis en Commission recherche, ne sont pas spécifiques à l'ED 519 mais s'appliquent à tous les doctorants des universités de Strasbourg et de Mulhouse. Le principal objectif du CST est d'évaluer les conditions de la formation du doctorant et les avancées de sa recherche pour l'aider à progresser. Un bilan sera fait après un an de fonctionnement. Les représentants des doctorants ont prévu de mener une enquête plus approfondie auprès des doctorants, et formuleront des propositions à ce sujet lors du prochain conseil.

2/ Co-tutelle internationale

William Gasparini rappelle la distinction entre *co-tutelle internationale* et *co-direction internationale*.

La co-tutelle internationale aboutit à la validation d'un diplôme de doctorat dans les universités des deux pays. Elle suppose des séjours équilibrés dans les laboratoires des deux universités, qui assurent toutes deux le suivi du doctorant. Un DR qui recrute un doctorant en co-tutelle doit donc réfléchir au financement des différents trajets du doctorant pour se déplacer dans l'université partenaire, participer à la vie de laboratoire et suivre des formations doctorales. La co-tutelle doit impérativement être mise en place avant la deuxième inscription en thèse.

De son côté, la *co-direction internationale* n'entraîne aucune signature de convention entre les deux universités. Co-encadré par deux DT issus de deux universités de pays différents, le doctorant n'est inscrit que dans une seule université et la thèse n'est reconnue que dans un seul pays.

3/ Strathèse

Pascal Hintermeyer intervient au titre de directeur de la revue. Il rappelle que le projet Strathèse visait à prolonger la formation des doctorants en constituant une véritable expérience de publication. Il est aussi pensé comme un prolongement de l'activité scientifique de l'ED.

Isabelle Laboulais intervient en tant que directrice des PUS, afin d'évoquer le futur de la revue. L'équipe de rédaction avait souhaité faire acte de candidature auprès de *revues.org*, ce qui s'avère impossible en raison de la volatilité du secrétariat de rédaction (renouvelé chaque année). Isabelle Laboulais évoque l'idée de transformer la revue en carnet de recherche à travers *hypotheses.org*, ce qui donnerait une meilleure visibilité au travail des doctorants, sans pour autant renoncer à leur formation au travail de publication.

4/ Accès au doctorat

Les auditions des candidats convoqués par l'ED dans le cadre du concours pour l'attribution des contrats doctoraux pour la période 2018/2021 sont fixées aux 5 et 6 juillet 2018.

5/ Calendrier ED

Le prochain conseil de l'ED aura lieu le 4 octobre 2018 de 14h à 17h. Un bureau est prévu le 26 septembre 2018 de 9h à 12h.